

DUPLICATA**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE
VÉHICULES INCOMPLETS
MODÈLE C1 - PAGE 1****A PACCAR COMPANY**

	Le soussigné certifie par la présente que le véhicule	Wouter Beuman Manager Homologation Department DAF Trucks NV
0.1.	Marque (raison sociale du constructeur)	DAF
0.2.	Type - Variante - Version	L2EN3 - AE190ZD6ZGZ - EDF190AZZZZZZD7231H1
0.2.1.	Nom commercial	LF 310 FA
0.2.2.	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes	P/A
0.4.	Catégorie de véhicule	N3G
0.5.	Raison sociale et adresse du constructeur	DAF Trucks NV Hugo v.d. Goeslaan 1, 5643 TW Eindhoven , Pays-Bas
0.5.1.	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur	P/A
0.6.	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires	La plaque est placée dans l'encadrement de la porte droite ou gauche de la cabine, rivé
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule	Sur le longeron droit du châssis au niveau de l'essieu avant
0.9.	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant)	
0.10.	Numéro d'identification du véhicule	XLRAEL3700L457325
	est conforme à tous égards au type décrit dans la réception délivrée le	e11*2007/46*0028*12 11-09-2015
	ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions	
Eindhoven, 17-08-2016 		

**MODÈLE C1 - PAGE 2
Catégorie de véhicule N3G**

1.	Nombre d'essieux et de roues	2	6
1.1.	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées	1	Essieu 2
2.	Essieux directeurs (nombre, emplacement)	1	Essieu 1
3.	Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu)	1	Essieu 2 arbre
4.	Empattement (essieu 1-dernier essieu)	4.1. Écartement des essieux: (1-2, 2-3, 3-4)	3750 mm 3750 mm P/A P/A
5.1.	Longueur totale admissible	6.1. Largeur maximale	12000 mm 2600 mm
8.	Avancée de la sellette d'attelage (maximale et minimale en cas de sellette réglable)	P/A	P/A
12.1.	Porte-à-faux arrière maximal admissible	2250 mm	
14.	Masse en ordre de marche du véhicule incomplet	5253 kg	
14.1.	Répartition de cette masse entre les essieux (1, 2, 3, 4)	3546 kg 1707 kg	P/A P/A
14.2.	Masse réelle du véhicule incomplet	5253 kg	
15.	Masse minimale du véhicule complété	4766 kg	
15.1.	Répartition de cette masse entre les essieux (1, 2, 3, 4)	2926 kg 1840 kg	P/A P/A
16.	Masses maximales techniquement admissibles	19000 kg	
16.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible	7500 kg 11500 kg	P/A P/A
16.2.	Masse techniquement admissible sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)	P/A	
16.3.	Masse techniquement admissible sur un groupe d'essieux	19000 kg	
16.4.	Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble [kg]	National FR	
17.	Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international, code pays	18000 kg	
17.1.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue	7500 kg 11500 kg	P/A P/A
17.2.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)	P/A	
17.3.	Masse en charge maximale admissible sur groupe d'essieux	18000 kg	
17.4.	Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble		
18.	Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:		
18.1.	Remorque à timon d'attelage	18.2. Semi-remorque	P/A P/A